

Accord de levée de préavis

Considérant le préavis de grève déposé par les syndicats CGT, SNJ, CFDT, FO et SUD, le 28 mars 2017 pour le mardi 4 avril suivant pour une durée indéterminée sur l'antenne de Provence Alpes, et portant sur les revendications suivantes :

- « Que soient planifiées en TVR des vacances dédiées à l'antenne en dehors du montage du 12/13, 19/20 et du soir 3 soit :
 - Un jour par semaine dédié à l'époureur DEP en TVR
- 1 jour par semaine pour 9h50 en TVR
- Un jour par semaine pour les modules hybrides en TVR
- 1 jour par mois pour le module France Info en TVR
- 7h48 par jour et des pauses repas en horaire constant
- Le monteur affecté à la bobine n'est disponible pour l'actu que le matin

La direction et toutes les organisations syndicales concernées se sont rencontrées le 31 mars 2017 pour négocier, conformément à l'article L 2512-2 du code du travail.

Prenant en compte le préambule du préavis de grève et les revendications exprimées par les organisations syndicales signataires, il a été convenu ce qui suit:

- une journée de montage dédiée à Dimanche en Politique est accordée le jeudi en TVR jusqu'au 30 juin 2017, en dehors du potentiel du journal. Cette vacation accueillera des montages destinés à DEP ou, le cas échéant, en l'absence de montage DEP, des montages « élections ».
- la fabrication des modules hybrides est déplacée le dimanche matin et sera effectuée par deux monteuses du journal,
- les vacances de week-end seront planifiées désormais sur 8 heures,
- une journée dédiée chaque mois à la fabrication des modules de France Info en TVR et ce jusqu'au 30 juin 2017

Cet accord emporte levée du préavis de grève visé ci-dessus.

France3 Provence-Alpes-Côte d'Azur
Directrice Régionale
Isabelle STAES

Fait à Marseille, le 31 mars 2017

Pour la CGT
[Signature]

Pour CFDT Pour FO
[Signature] [Signature]

Pour SUD
[Signature]

Pour la SNJ
P/O [Signature]